



Capitaliser nos Expériences pour Consolider notre Accompagnement des Filières Territorialisées



FICHE FILIERES TERRITORIALISÉES

Viande de volailles et lapins de la CUMA Grain de Saveurs

Dès 2008, l'EPLEFPA Fontaines Sud Bourgogne porte l'idée de la construction d'un abattoir collectif de taille intermédiaire en zone AOP Volaille de Bresse. En 2009, l'intérêt pour le projet est renforcé par la fin des dérogations pour les abattoirs de faible capacité. Grâce à l'appui de

politiques territoriales en faveur du développement des circuits courts, la CUMA Grain de Saveurs et son abattoir voient le jour en 2013 sur la commune d'Oslon en Saône-et-Loire. L'objectif est de favoriser la création de valeur ajoutée pour les agriculteurs du territoire.



LA FILIÈRE EN BREF

Produits : Viande de volailles et de lapins

Territorialisation des étapes :

Étape	Territoire	Proportion
- Production	Pays Chalonnois et Clunyois	0%
- Première transformation (abattage)	Oslon (Saône-et-Loire)	100%
- Deuxième transformation (découpe)	Pays Chalonnois et Clunyois	100%
- Distribution	Pays Chalonnois et Clunyois	100%

Nombre de volailles et lapins abattus en 2020 : 23 000

Nombre d'agriculteurs engagés : 7

Structures accompagnatrices :

- Fédération des CUMA Bourgogne-Franche-Comté
- Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
- EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne
- Centre d'étude et de ressources sur la diversification (CERD)

Partenaires du projet CECAFiTer :



Filière de viande de volailles et lapins de la CUMA Grain de Saveurs



SCHÉMA CHRONOLOGIQUE DE LA FILIÈRE

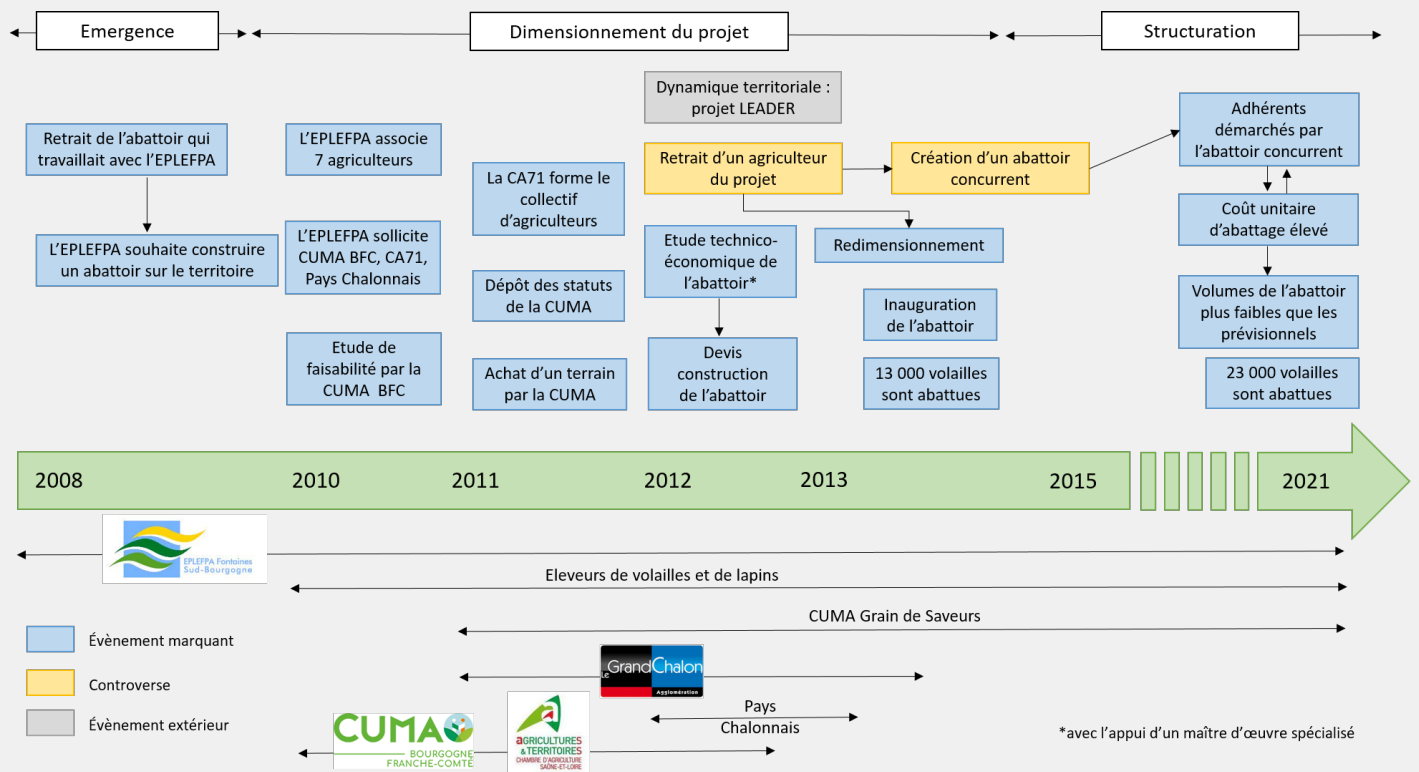
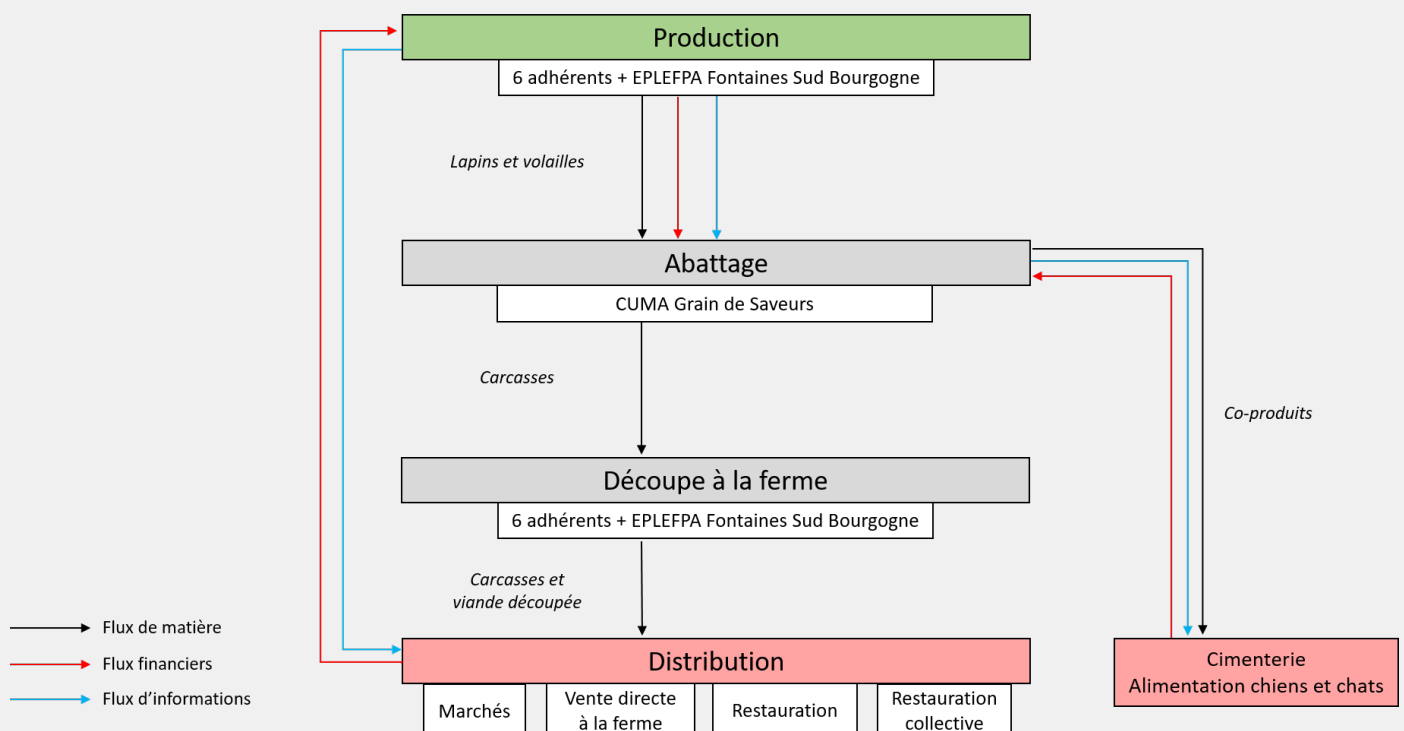


SCHÉMA DE LA FILIÈRE



Filière de viande de volailles et lapins de la CUMA Grain de Saveurs



GOVERNANCE

Les producteurs sont regroupés au sein de la **CUMA Grain de Saveurs**. La gouvernance de cette filière découle donc du statut de gestion collective de l'abattoir.

Une assemblée générale se réunit une à deux fois par an. Elle élit le **conseil d'administration** composé du président, du vice-président et du trésorier. C'est lors de l'assemblée générale que les décisions importantes sont débattues.

L'adhésion à la CUMA nécessite un rendez-vous préalable avec le président qui présente le fonctionnement technique de l'abattoir et la démarche collective. Le nouvel adhérent s'engage à respecter le **règlement intérieur**. Avant l'adhésion définitive à la CUMA, le nouvel adhérent doit effectuer **une période d'essai de 6 mois** durant laquelle il doit adapter ses pratiques agricoles au fonctionnement de l'abattoir. A la fin de ces 6 mois, le vote de chacun des membres de la CUMA acte l'adhésion (ou non) et la prise de part sociale du producteur dans le collectif.

Chaque adhérent s'engage sur des volumes annuels et paye un coût unitaire d'abattage dépendant de ce volume annuel total de l'abattoir. En 2021, ce prix s'élevait à **3,5 euros par animal abattu**.

L'utilisation des locaux en autonomie est conditionnée au suivi **des formations sanitaires**. Celles-ci ont été un enjeu important pour la création de l'abattoir et sa bonne gestion. La plupart des adhérents sont formés au contrôle ante-mortem, à la mise à mort, au contrôle post-mortem et à la protection animale en abattoir. Ces



formations doivent être renouvelées tous les cinq ans.

Les adhérents abattent eux-mêmes leurs animaux à la CUMA et réalisent la découpe et la commercialisation sur leurs exploitations. Une **planification collective des abattages** permet de mettre en commun la main d'œuvre, les adhérents se regroupant pour venir abattre ensemble.

La répartition de ce temps de travail collectif, de l'entretien du matériel et des locaux et de la gestion administrative entre adhérents s'appuie sur le fonctionnement **d'une banque de travail**. Cette dernière comptabilise le temps passé à fournir un service. Dans cette CUMA, les adhérents s'engagent à travailler pour le collectif selon leur volume d'abattage annuel engagé.



ACCOMPAGNEMENT

L'EPLEFPA Fontaines Sud Bourgogne est un acteur de la filière mais il a porté l'émergence du projet en participant à la mobilisation des éleveurs.

La **Fédération des CUMA BFC** a accompagné l'émergence et la structuration du projet. Elle a participé à l'animation de réunions, apporté un appui sur la rédaction des statuts de la CUMA et participé à l'étude de faisabilité du projet.

L'action de la **Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire** s'inscrit dans les phases d'émergence et de structuration du projet. Elle a accompagné la structuration du collectif d'agriculteurs et la réalisation d'une étude de marché et règlementaire. En 2011, en partenariat avec la CUMA BFC, elle organise une formation des adhérents à la gestion d'une CUMA.

Sur la phase de structuration de cette filière, le **CERD** a apporté un appui technique à la conception et au dimensionnement de l'abattoir.

Un appui financier des **collectivités locales** a permis de soutenir l'animation du projet et la construction de l'abattoir.

Filière de viande de volailles et lapins de la CUMA Grain de Saveurs



IMPACTS

- La meilleure maîtrise de la **valeur ajoutée** pour les agriculteurs
- La **montée en compétence** des adhérents de la CUMA
- L'amélioration du **bien-être animal** par la diminution des temps de trajets avant abattage.



ENJEUX ET PERSPECTIVES

- L'investissement dans de **l'outillage** pour optimiser la chaîne d'abattage.
- La création d'une **salle de découpe** dans l'abattoir.
- Le recrutement de **nouveaux adhérents**.

POUR ALLER PLUS LOIN

Cette fiche a été élaborée dans le cadre d'un projet CASDAR portant sur les filières territorialisées en Bourgogne-Franche-Comté (CECAFiTer) de 2021 à 2022.

Une carte des filières territorialisées est accessible ici :

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cecafiter-cartographie

D'autres fiches filières et ressources sont accessibles ici :

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cecafiter-fichesfilieres

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Crédits Photos : ©Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, ©www.pixabay.com